

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 10 JUILLET 2025

**Délibération n°2025.07.111.B**

**Crèche multi-accueil de Champniers - Bail civil avec le bailleur SCI  
Bureaux des Monts : avenant n°2**

LE DIX JUILLET DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 04 juillet 2025

**Secrétaire de Séance:** Michel GERMANEAU

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **18**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **3**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir :**

Gérard DEZIER à Hélène GINGAST, Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, François NEBOUT à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à Gérard DESAPHY, Hassane ZIAT à Michaël LAVILLE,

**Excusé(s):**

François ELIE, Maud FOURRIER, Gérard ROY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250710-2025\_07\_111B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2025

Publication : 11/07/2025

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2025**

**DÉLIBÉRATION  
N°2025.07.111.B**

Rapporteur : Madame GINGAST

**CRECHE MULTI-ACCUEIL DE CHAMPNIERS - BAIL CIVIL AVEC LE BAILLEUR SCI BUREAUX DES MONTS : AVENANT N°2**

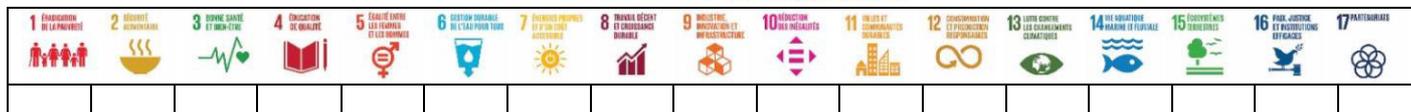
**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : ACCÈS DES FAMILLES AUX SCES DE PROXIMITÉ

Enjeux : [10202 -1) SERVICE ENFANCE JEUNESSE]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD ... : 4 – politique enfance jeunesse

Par délibération n°89 en date du 05 septembre 2019, le bureau communautaire a approuvé la signature d'un bail civil avec le bailleur SCI Les Bureaux des Monts d'une durée de 5 ans pour l'occupation des locaux situés 121 rue de l'Entrait sur la commune de Champniers afin d'y installer la crèche multi-accueil.

Par délibération n°132B du 05 septembre 2024, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 dont l'objet était la prolongation de la durée de mise à disposition de trois ans soit jusqu'au 8 septembre 2027.

Aujourd'hui, il est proposé d'approuver la passation d'un avenant n°2 pour répondre à des problématiques de stationnement sur le site. Une partie du parking du bâtiment a été supprimée pour aménager le jardin de la crèche, l'autre partie étant dédiée au stationnement exclusif des usagers. Le reste des places de stationnement du site sont, soient communes à tous les locataires, soient réservées à certains locataires via une mention dans leur bail. Le nombre total de places n'étant pas suffisant pour l'ensemble des utilisateurs, les agents de la crèche (20 à 25 personnes). Régulièrement les agents de la crèche ne disposent pas de places de stationnement sur le site, sans possibilité d'utiliser les parkings à proximité qui sont privés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250710-2025\_07\_111B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2025

Publication : 11/07/2025

L'objet de l'avenant N°2 est la location de 5 places de stationnement pour les besoins du personnel de la crèche, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025. La dépense supplémentaire s'élève à un montant de 250 € HT par mois, non révisable.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n°2 au bail civil passé avec la SCI Les Bureaux des Monts, pour les locaux situés 121 rue de l'Entrait sur la commune de Champniers, pour la location de 5 places de stationnement d'un montant de 250 € HT par mois, non révisable, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**D'AUTORISER** Monsieur le président ou toute personne dûment habilitée à signer les documents à intervenir.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal

<p>Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0</p>	<p><b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b></p>
---	--